

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023 049

Objet : Attribution de subvention à l'association Flandre-Lys autonomie

Séance du mardi quatre avril deux mille vingt trois à dix-huit heures trente

Présents (58) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Jacques NUNS - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Marie-Madeleine CAMPAGNE - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (22) :

Brigitte GALLI à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à Marjorie VANDENBERGHE - Gilles DEVIENNE à Jérôme DARQUES - Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Maxime DEPLANCKE à Dominique WALBROU - Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE - Luc VAN INGHELANDT à Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Jean-Pierre BAILLEUL à Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Gaël DUHAMEL à Elise DORMION-ROUSSEZ - Céline SAUZEAU à Philippe GRIMBER - Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHEN - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Fabrice DELANNOY à Joël DEVOS - Céline INGELAERE à César STORET - Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE - Dorothée DEBRUYNE à Mark MAZIERES - Jean-Paul SALOME à Cindy SCHRAEN - Laurence BARROIS à Bernadette POPELIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023 049

Objet : Attribution de subvention à l'association Flandre-Lys autonomie

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination Gérontologiques ont pour objet de promouvoir l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement et le suivi des personnes âgées ou handicapées et le soutien aux proches.

Ils ont pour vocation d'aider les personnes âgées, soit directement, soit par le biais d'organismes, à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la préservation d'une qualité de vie de la personne âgée.

Ils contribuent enfin à l'intervention coordonnée des institutions et des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires sur l'ensemble des problèmes liés aux personnes âgées qui feraient obstacle à leur qualité de vie.

Le territoire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure est couvert par 2 CLIC : le CLIC des Géants de Flandre couvrant 39 communes de la CCFI et le CLIC Bailleul/Merville couvrant 15 communes dont 11 de la CCFI.

Vu la délibération 2016/044 du 9 mai 2016 portant adhésion de la CCFI aux Centres Locaux d'Information et de Coordination ;

Considérant la fusion entre les CLIC des Géants de Flandre et Bailleul/Merville pour constituer avec le CLIC d'Armentières le CLIC Flandre et Lys Autonomie ;

Considérant la délibération portant adoption du budget primitif de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure concernant l'année 2023 ;

Considérant la compétence « action sociale » de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure;

Il vous est proposé :

- de participer au financement du CLIC Flandre et Lys Autonomie au titre de l'année 2023 pour un montant de 0,60 euros par habitant soit 61 518.81 € pour 104 198 habitants (population municipale – INSEE 2019),

La convention fixera les modalités de versement des fonds.

- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Administrateurs au sein du CLIC Flandre et Lys Autonomie, Laurence BARROIS, Marie-Madeleine CAMPAGNE, Jean-Pierre BAILLEUL et Sandrine KEIGNAERT ne prennent pas part au vote.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 4 avril 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Bernard DENTENER

Le Président,



Valentin DELVAL